

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,  
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 1<sup>er</sup> juin 1999 à 19 h 10, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Claude Béland	Monsieur Steve Martin
Madame Marie-Josée Bergeron	Monsieur Michel Paillé
Madame Carole Boisclair	Madame Nicole Périgny
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Grégoire Rompré
Madame France Désaulniers	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur René Gélinas	Madame Maryse Villemure-Plante
Madame Johanne H.-Brousseau	

AINSI QUE mesdames Louise Piché et Josiane Richard, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Yvon Bellemare	Directeur de l'école institutionnelle Saint-Paul, Saint-Sauveur
Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Madame Hélène Côté	Directrice adjointe de l'école institutionnelle Saint-Paul, Saint-Sauveur
Madame Lise Dubuc	Directrice de l'école secondaire Val-Mauricie
Monsieur Ghislain Drolet	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Réjean St-Arnaud	Directeur du Carrefour Formation Mauricie
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

---

Président

Dans l'assistance, la présence est constatée de monsieur Michel Bellemare, membre du conseil d'établissement de l'école Immaculée-Conception, de madame Sylvie D.Simard, présidente du comité de parents, de madame Annie Lafrenière, directrice de l'école de danse Transcendance, de monsieur Simon Charlebois du Groupe Forces, de monsieur Mario Gélinas de l'Assemblée Chrétienne, de monsieur Yvon Duhaime et de quelques autres personnes. De même sont présents, une quinzaine d'élèves de l'école institutionnelle Saint-Paul, Saint-Sauveur accompagnés de mesdames Sylvie Marcoux et Guylaine Marchand, enseignantes.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et de procès-verbaux de séances du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 570 0699** : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0699-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 10.1 Mouvement de personnel
- 10.2 École secondaire Val-Mauricie – huis clos
- 10.3 Nouvelle répartition des tâches des régisseurs de l'équipement
- 12.1 Nom de l'école Notre-Dame-de-Montauban
- 12.2 Liste des comités de la commission scolaire
- 12.3 Demande d'information sur le 3<sup>e</sup> secondaire à Parent
- 12.4 Affichage du nom des écoles

QUE l'article 5.2 soit reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 571 0699** : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 18 mai 1999 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0699-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

---

Président

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 572 0699** : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil des commissaires tenue le 25 mai 1999 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0699-03, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires prennent connaissance d'un résumé de correspondance. En référence à cette correspondance et par suite d'échanges, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Congé sans  
traitement de  
madame Jocelyne  
Spain

**RÉSOLUTION 573 0699** : CONSIDÉRANT que madame Jocelyne Spain, directrice de l'école secondaire Champagnat, a présenté une demande de congé sans traitement;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'acceptation de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que soit autorisé un congé sans traitement à madame Jocelyne Spain, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> août 1999 au 31 juillet 2000.

Adopté unanimement

Appui à une  
demande présentée  
à la Ville de  
Shawinigan pour  
la réfection de la  
rue Laflèche

**RÉSOLUTION 574 0699** : CONSIDÉRANT qu'une résidente de la rue Laflèche à Shawinigan a sollicité un appui de la commission scolaire à une demande présentée à la Ville de Shawinigan pour la réfection de la rue Laflèche ainsi que des bordures et trottoirs de cette rue;

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Charles-Garnier est située sur cette rue et qu'une telle réfection assurerait la sécurité des élèves;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Michel Paillé PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la demande présentée à la Ville de Shawinigan relative à la réfection de la rue Laflèche ainsi que des bordures et trottoirs.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Démission pour  
fins de retraite de  
monsieur Ghislain  
Drolet

**RÉSOLUTION 575 0699** :

démission pour les fins de retraite;

CONSIDÉRANT que monsieur Ghislain Drolet, directeur  
des Services complémentaires, a présenté une lettre de

CONSIDÉRANT que cette démission est conditionnelle  
notamment à la confirmation par la CARRA de son admissibilité à une telle retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves  
Tousignant PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Ghislain Drolet, laquelle  
démission sera effective au 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement

Dépôt d'un résumé  
de correspondance  
reçue

**RÉSOLUTION 576 0699** :

du 27 mai et du 1<sup>er</sup> juin 1999, décrit sur le document 0699-04.

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que  
soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame Annie Lafrenière, directrice de l'école de danse Transcendance, fait des représentations auprès des commissaires afin que ces derniers tiennent compte de l'aspect éducatif de son organisme dans le choix du soumissionnaire pour la vente de l'école Saint-Jude de Shawinigan. Madame Lafrenière souligne alors les diverses implications de son organisme auprès des élèves de la commission scolaire et dans les activités parascolaires des écoles. Monsieur Simon Charlebois, conseiller en affaires au Groupe Forces, dresse un portrait de cette entreprise. Monsieur Yvon Duhaimé fait également un témoignage, à titre de parent, pour le maintien de l'école Transcendance à l'école Saint-Jude. Eu égard à ces interventions, monsieur le président, Jean-Yves Laforest, mentionne que les commissaires tiendront compte de ces représentations lors de l'analyse du dossier inscrit à l'ordre du jour.

Par la suite, monsieur Michel Bellemare demande au conseil des commissaires la position de la commission scolaire quant aux montants recueillis par les écoles dans le cadre de campagne de financement et/ou de location et ce, par rapport à la répartition des ressources allouées aux écoles. Monsieur le président Jean-Yves Laforest indique alors que le conseil des commissaires n'a pas encore pris position sur ce dossier. Sur un autre sujet, monsieur Bellemare s'enquiert quant au transfert d'élèves de maternelle vers une autre école. Il est souligné que ce dossier est prévu à l'article 6.1 de l'ordre du jour de la séance et que les informations seront alors fournies par monsieur Claude Rousseau.

Toujours en référence à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Mario Gélinas de l'Assemblée Chrétienne, soumissionnaire dans le cadre de la vente de l'école Saint-Jude, dresse un portrait de leur organisme et de leurs implications auprès des jeunes.

---

Président

---

Secrétaire

Par la suite, le directeur général, monsieur Jean Lavoie, invite monsieur Yvon Bellemare, directeur de l'école institutionnelle Saint-Paul, Saint-Sauveur, à décrire son école. Monsieur Bellemare invite alors une quinzaine d'élèves à faire un extrait d'une comédie musicale élaborée en collaboration avec mesdames Sylvie Marcoux et Guylaine Marchand, enseignantes. Au terme de cette belle prestation, monsieur Laforest remercie les élèves ainsi que mesdames Marcoux et Marchand et les encourage à poursuivre leur bon travail. Monsieur Bellemare invite ensuite madame Hélène Côté, directrice adjointe, à énumérer les divers projets de l'école. Monsieur le président, Jean-Yves Laforest, remercie monsieur Bellemare et madame Côté pour leur présentation.

Consécutivement, madame Lise Dubuc, directrice de l'école secondaire Val-Mauricie, est invitée à présenter cette école. Madame Dubuc informe les commissaires des structures de l'école et de l'organisation dans son ensemble, tout en soulignant la cohabitation des 1 800 élèves et 150 membres du personnel. Par la suite, madame Dubuc attire l'attention des commissaires sur les principaux champs d'intérêt développés au sein de l'école, de même que sur le Secteur Soleil. Au terme de cet exposé, monsieur le président, Jean-Yves Laforest, remercie madame Dubuc et transmet ses félicitations à tout le personnel de l'école pour leur bon travail.

Le directeur général, monsieur Jean Lavoie, présente à ce moment-ci un projet de règles de répartition des ressources financières dans le cadre du budget 1999-2000. Au terme des explications fournies par monsieur Lavoie, il est procédé à dépôt de ce document.

Dépôt du projet de règles de répartition des ressources financières 1999-2000

**RÉSOLUTION 577 0699** : Madame la commissaire Nicole B.Girard PROPOSE que soit déposé le document 0699-05 relatif au projet de règles de répartition des ressources financières dans le cadre du budget 1999-2000.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, les membres du conseil des commissaires adoptent un plan triennal de répartition et de destination des immeubles, une liste des écoles et des actes d'établissement.

Plan triennal de répartition des immeubles 1999-2002  
Liste des écoles et des centres 1999-2000  
Actes d'établissement des écoles et centres 1999-2000

**RÉSOLUTION 578 0699** : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, qu'à chaque année la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été faites en conformité avec la loi;

---

Président

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soient adoptés les documents suivants :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002. document 0699-06
- Liste des écoles et des centres 1999-2000. document 0699-07
- Actes d'établissement 1999-2000 des écoles et des centres. document 0699-08

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services de l'enseignement. Le directeur de ces services, monsieur Claude Rousseau, présente alors une recommandation quant aux transferts d'élèves pour l'année scolaire 1999-2000. S'ensuivent alors des échanges au terme desquels la résolution ci-après décrite est adoptée.

Transferts d'élèves  
pour l'année  
scolaire 1999-2000

**RÉSOLUTION 579 0699** : La commissaire représentante du comité de parents madame Louise Piché PROPOSE que le projet de transferts d'élèves pour l'année scolaire 1999-2000 soit adopté tel que déposé par les Services de l'enseignement et décrit sur le document 0699-09.

Adopté majoritairement

Messieurs les commissaires Mario Champagne et Grégoire Rompré inscrivent leur dissidence quant à la résolution 579 0699.

Dans un autre ordre d'idées, considération est faite des sujets relatifs aux Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. À cette occasion, monsieur Jean-Pierre Hogue présente initialement un document sur les revenus et dépenses du Service aux entreprises. Après avoir reçu les renseignements afférents, un dépôt de ce document est effectué.

Revenus et  
dépenses du  
Service aux  
entreprises

**RÉSOLUTION 580 0699** : Monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que soit déposé le document 0699-10 relatif aux revenus et dépenses du Service aux entreprises.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Poursuivant, monsieur Jean-Pierre Hogue recommande aux commissaires l'établissement d'un principe de gestion à l'effet d'affecter l'allocation de base du M.E.Q. en matériel, mobilier, appareillage et outillage spécialisé pour la formation professionnelle, et ce, en totalité afin de couvrir les investissements requis dans ce secteur. Après avoir pris connaissance d'un plan quinquennal d'investissements en mobilier, matériel, appareillage et outillage pour les programmes de formation professionnelle (référence document 0699-11), et par suite des explications fournies par monsieur Hogue, il est décidé de donner suite à la recommandation de ce dernier et une résolution est adoptée en ce sens.

Établissement d'un principe de gestion pour allocation de base en matériel, mobilier, appareillage et outillage spécialisé pour la formation professionnelle

**RÉSOLUTION 581 0699 :**

d'investissements;

CONSIDÉRANT que ce budget est constitué à partir des prévisions de revenus et de dépenses requises pour les diverses activités de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT, au chapitre des revenus, qu'une partie de ceux-ci sont déterminés à partir de règles budgétaires annuelles établies par le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT que ces règles budgétaires fixent notamment l'allocation de base attribuée pour les investissements dans la catégorie du matériel, du mobilier, de l'appareillage et de l'outillage nécessités par les divers programmes de formation professionnelle dispensés;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire reconnaît que cette allocation vise à mettre en place des moyens d'enseignement essentiels pour une formation de qualité correspondant aux objectifs des programmes d'étude ainsi qu'aux besoins du marché du travail;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Marie-Josée Bergeron PROPOSE que la commission scolaire établisse un principe de gestion à l'effet que l'affectation complète de la susdite allocation de base en matériel, mobilier, appareillage et outillage spécialisé devra être appliquée annuellement aux fins des investissements pour la formation professionnelle.

QUE, par suite et concernant plus particulièrement le budget des investissements 1999-2000, le montant de 768 820 \$ provenant de cette allocation de base soit attribué pour les achats en matériel, mobilier, appareillage et outillage requis pour les programmes de formation professionnelle identifiés dans cette règle de financement.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

À ce moment-ci, il est procédé à une modification de l'ordre du jour.

Modification  
del'ordre du jour

**RÉSOLUTION 582 0699** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié afin que l'article 9.3 « Vente de l'école Saint-Jude à Shawinigan » soit déplacé et considéré immédiatement.

Adopté unanimement

En référence au dossier de la vente de l'école Saint-Jude à Shawinigan, le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, présente les résultats de l'ouverture des soumissions (référence : document 0699-12). S'ensuivent alors des échanges entre les commissaires qui tiennent compte des représentations faites par les intervenants sur ce dossier lors de la période de questions réservée à l'assistance. Au terme de ces échanges, il est décidé de reporter la décision sur ce dossier lors de la prochaine séance.

Madame la commissaire Nicole Périgny dénonce une possibilité de conflits d'intérêts concernant l'étude sur le choix d'un soumissionnaire dans le dossier de la vente de l'école Saint-Jude à Shawinigan et se retire de la séance pour la durée des délibérations et du vote, s'il y a lieu, relatifs à cette question.

Étude sur le choix  
d'un soumission-  
naire dans le  
dossier de la vente  
de l'école Saint-  
Jude

**RÉSOLUTION 583 0699** : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que l'étude sur le choix d'un soumissionnaire dans le dossier de la vente de l'école Saint-Jude à Shawinigan se poursuive lors de la prochaine séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 22 h 45, une suspension de la séance a lieu.

Suspension de la  
séance

**RÉSOLUTION 584 0699** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance soit suspendue pour une période de vingt minutes.

Adopté unanimement

À 23 h 05, réouverture de la séance est faite.

Réouverture de la  
séance

**RÉSOLUTION 585 0699** : Madame la commissaire Nicole B.Girard PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire



Considération est alors faite des sujets relatifs aux Services complémentaires. Monsieur Ghislain Drolet, directeur de ces services, soumet à l'attention des commissaires deux recommandations pour l'implantation de service de garde en milieu scolaire aux écoles Sainte-Marie de Saint-Boniface et Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Après avoir reçu les renseignements requis, il est donné suite à ces recommandations et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Service de garde à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface

**RÉSOLUTION 586 0699** :            CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface à l'effet d'implanter un service de garde à l'école;

CONSIDÉRANT que cette demande est appuyée comme il se doit d'un sondage démontrant un nombre d'inscriptions potentielles répondant aux normes exigées pour l'implantation d'un tel service;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire d'assurer les services de garde pour les élèves du préscolaire et du primaire lorsque les besoins le justifient;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie implante un service de garde à l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface à compter de la rentrée scolaire d'août 1999.

Adopté unanimement

Service de garde à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

**RÉSOLUTION 587 0699** :            CONSIDÉRANT la demande du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel à l'effet d'implanter un service de garde à l'école;

CONSIDÉRANT que cette demande est appuyée comme il se doit d'un sondage démontrant un nombre d'inscriptions potentielles répondant aux normes exigées pour l'implantation d'un tel service;

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire d'assurer les services de garde pour les élèves du préscolaire et du primaire lorsque les besoins le justifient;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie implante un service de garde à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel à compter de la rentrée scolaire d'août 1999.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles. Monsieur Jean-Guy Trépanier présente alors le plan d'investissement 1999-2000 tel que recommandé pour les projets à caractère physique et la répartition des montants alloués par le ministère de l'Éducation pour le matériel, mobilier, outillage et appareillage. Après cette présentation, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Plan  
d'investissement  
1999-2000 à  
caractère physique  
et MAO  
(ressources  
matérielles)

**RÉSOLUTION 588 0699** : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit adopté le plan d'investissement 1999-2000 pour les projets à caractère physique ainsi que le mobilier, appareillage et outillage, et ce, tel que décrit au document 0699-13;

QU'il demeure toutefois entendu qu'une réserve soit appliquée quant à la réalisation du projet d'asphaltage à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface, et ce, selon les développements financiers dans le dossier de construction d'un gymnase à cette école.

Adopté unanimement

Consécutivement, le directeur des Services des ressources matérielles soumet une recommandation pour le renouvellement des assurances générales de la commission scolaire. Une résolution est adoptée à cette fin.

Renouvellement  
des assurances  
« Aon Parizeau  
Inc. »

**RÉSOLUTION 589 0699** : CONSIDÉRANT que les protections offertes par Aon Parizeau Inc. sont celles prévues dans le cahier des charges 1999-2000 préparé par la Fédération des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT que Aon Parizeau Inc. représente la très grande majorité des commissions scolaires de la Province de Québec pour les assurances générales (plus de 85 % en 1998-1999);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a bénéficié en 1998-1999 de la part de cet assureur, d'une réduction de primes de plus de 25 % par rapport aux primes de l'année précédente, ce qui représente une économie de 11 176 \$;

CONSIDÉRANT que pour l'année 1999-2000, la prime offerte par Aon Parizeau Inc., pour le renouvellement de nos assurances, demeure la même qu'en 1998-1999, soit 29 388 \$, incluant les protections pour les centres administratifs de Shawinigan et Shawinigan-Sud (référence : document 0699-14);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE l'acceptation de la proposition des courtiers d'assurances Aon Parizeau Inc. pour l'année scolaire 1999-2000 au montant de 29 388 \$ avant taxes.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Sur un autre sujet, monsieur Jean-Guy Trépanier présente un dossier pour la mise en vente de l'école Saint-Hippolyte dans la municipalité du Canton Langelier (référence : document 0699-15). Il est convenu de demander au ministère de l'Éducation l'autorisation d'aliéner cet immeuble tout en vérifiant simultanément l'intérêt de la municipalité pour cet immeuble.

Autorisation  
d'aliéner l'école  
Saint-Hippolyte

**RÉSOLUTION 590 0699 :**

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire prévoit :

1. QU' une commission scolaire qui désire aliéner un immeuble dont la valeur marchande excède 100 000 \$ (l'évaluation municipale de l'école Saint-Hippolyte, terrain et bâtisse, est de 562 300 \$) doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation;
2. Lorsqu'elle est autorisée par le ministre, l'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire doit être effectuée par voie de soumissions publiques. Une commission scolaire ne peut aliéner un immeuble à une valeur inférieure à sa valeur marchande. Cependant, le ministre peut autoriser l'aliénation d'un immeuble au plus offrant, lorsque toutes les offres reçues à la suite d'une demande de soumissions publiques sont inférieures à la valeur marchande.

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Hippolyte à Langelier n'est plus utilisée à des fins pédagogiques depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1998;

CONSIDÉRANT que les dépenses d'opérations (entretien et réparation, consommation énergétique, etc.) sont entièrement assumées par la commission scolaire, puisqu'aucun revenu de location n'est perçu;

CONSIDÉRANT qu'au cours des prochaines années, la commission scolaire doit effectuer des dépenses d'investissement assez importantes (aménagement intérieurs, remplacement de fenestration, etc);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie demande au ministre de l'Éducation l'autorisation d'aliéner le terrain et l'école Saint-Hippolyte situés au 49, rue Principale à Langelier.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires procèdent au choix du soumissionnaire pour le projet de construction d'un gymnase à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface.

---

Président

---

Secrétaire

Choix du soumissionnaire pour la construction du gymnase à Sainte-Marie de Saint-Boniface (P.A. Bisson Inc.)

**RÉSOLUTION 591 0699** :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour le projet de construction d'un gymnase à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions décrites sur le document 0699-16;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et les recommandations faites par madame Sylvie Rainville, architecte;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit retenue la soumission de l'entreprise « P.A. Bisson Inc. », au montant de 582 614 \$, taxes incluses, pour le projet de construction d'un gymnase à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface.

Adopté unanimement

À ce moment-ci et compte tenu de l'heure tardive, il est procédé à une modification de l'ordre du jour.

Modification de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 592 0699** :

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que les articles 10.2 et 10.3 de l'ordre du jour ainsi que les sujets inscrits à l'article 12 soient reportés à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Considération est faite de l'article 10.1 relatif à un mouvement de personnel. Le directeur des Services des ressources humaines, monsieur Denis Émond, fait part d'une problématique (référence : document 0699-17). Après avoir reçu les explications de monsieur Émond, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Modification aux résolutions 553 0599 et 554 0599

**RÉSOLUTION 593 0699** :

CONSIDÉRANT, en référence aux résolutions 553 0599 et 554 0599, que le conseil des commissaires a procédé successivement à l'abolition d'un poste à 35 heures/semaine d'agente de bureau classe principale à l'école Centrale de La Tuque et à l'ouverture d'un poste d'agent de bureau classe principale à 35 heures/semaine à raison de 21 heures/semaine à l'école Centrale de La Tuque et 14 heures/semaine à l'école Jacques-Buteux à La Tuque;

CONSIDÉRANT, après analyse, qu'il s'avère que ces mouvements de personnel auraient un impact important tant au niveau administratif que financier;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu de modifier les résolutions précitées;

---

Président

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit modifiée la résolution 553 0599 par l'annulation de l'abolition d'un poste à 35 heures/semaine, d'agente de bureau classe principale à l'école Centrale de La Tuque;

QUE soit également modifiée la résolution 554 0599 par l'annulation de l'ouverture d'un poste d'agent de bureau classe principale à 35 heures/semaine à raison de 21 heures/semaine à l'école Centrale de La Tuque et de 14 heures/semaine à l'école Jacques-Buteux à La Tuque;

QUE, finalement, il soit entendu qu'une aide administrative, dont le nombre d'heures hebdomadaires demeure à être déterminé par le directeur général, soit consentie pour l'année scolaire 1999-2000 à l'école Jacques-Buteux.

Adopté unanimement

En étant à la deuxième période de questions réservée à l'assistance, monsieur Mario Gélinas de l'Assemblée Chrétienne prend la parole pour apporter une précision sur son intervention faite plus tôt dans la soirée et remercie les commissaires pour leur attention dans le dossier de la vente de l'école Saint-Jude.

À 00 h 20 , il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 594 0699** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire